



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réglementation

Question écrite n° 53174

Texte de la question

En tant que rapporteur de la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 relative à la sécurité intérieure, M. Christian Estrosi appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur la nécessité de publier le plus rapidement possible les différents décrets d'application. En conséquence, il souhaite connaître la date de publication des six décrets restant à prendre sur les huit prévus, en application de l'article 94 modifiant la loi n° 83-629 réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales aux fins de connaître la date de publication des décrets devant être pris en application de l'article 94 de la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure modifiant la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité. Ces dispositions font actuellement l'objet d'une concertation approfondie avec les représentants des organismes professionnels. Les décrets paraîtront dès la fin de cette concertation et après la consultation du Conseil d'État, soit dans le courant du premier semestre 2005.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53174

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 2004, page 9855

Réponse publiée le : 25 janvier 2005, page 815